

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 12/07/2022 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 8 - **Votants** : 8 - **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 05/07/2022

Date d’Affichage : 16/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET Claude, Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., , Mme FAVRIS M., M. FAVRE Loïc, Mme POUSSIER S, Mr CORNU J.

Absents excusés : Mr COTTEREAU F, Mme TRAVERS B, , Mr HUILLERY M. Mme AMIARD G., Mr CHENEL A, Mme GARDRAT M, Mme GUICHART A.

M. CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

Procès-verbal de la réunion du 21/06/2022

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21/06/2022.

DL2022-30CM - Décision Modificative COMMUNE 02/2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2022 du budget COMMUNE,
ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 2 de l'année 2022 pour le Budget
COMMUNE :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE/2022

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Total de la décision modificative n° 01			
Pour Mémoire Budget Primitif		603 597.12	603 597.12
Total de la Section de Fonctionnement		603 597.12	603 597.12

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
21318/69	Autres bâtiments publics (vestiaires/club house)		-13050 €
2113	Terrain		+ 5000 €
2184/40	Mobiliers		+ 4000€
2183/40	Matériels informatiques		+ 3000 €
2138/76	Achat bâtiment (restaurant)		+ 1050 €
Pour Mémoire Budget Primitif		722 617.02	722 617.02
Total de la Section d'Investissement		722 617.02	722 617.02

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
 DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2022 du budget COMMUNE,
 ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 2 de l'année 2022 pour le Budget
 COMMUNE :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres
 présents.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
 DECIDE d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2022 du budget EAU,
 ARRÊTE ainsi qu'il suit la décision modificative n° 3 de l'année 2022 pour le Budget EAU :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EAU/2022

Section de Fonctionnement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
023	Virement à section d'investissement		-607.61
678/042	Autres charges exceptionnelles		607.61
Total de la décision modificative n° 03			
Pour Mémoire Budget Primitif		177 213.79	177 213.79
Total de la Section de Fonctionnement		177 213.79	177 213.79

Section d'Investissement			
<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
272/041	Titres immobilisés	- 562.18	
272/040	Titres immobilisés	562.18	
021	Virement de la section exploitation	-607.61	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		-607.61
Pour Mémoire Budget Primitif		229 037.65 €	229 037.65 €
Total de la Section d'Investissement		229 037.65 €	229 037.65 €

DL2022-31CMA - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Annule et remplace la délibération DL2022-31CM.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 16 juin 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Chantrigné au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57a ;
- de préciser que la nomenclature M57a s'appliquera aux budgets suivants : communal et lotissements.
- que l'amortissement obligatoire¹, ou sur option², des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- d'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Mme le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

¹Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-27° (communes et groupement de communes de plus de 3 500 habitants) et R.2321-1 du CGCT

²Sur décision de l'assemblée délibérante

DL2022-32CM : Vente maison communale 91 et 93 rue des vallées

Après avoir procédé à l'estimation du bien, par l'Office des Vallées, en date du 24 octobre 2021, cet ensemble est estimé entre 90 000€ et 100 000€. Il a été proposé à M. et Mme LEFRANCOIS Bruno le prix de vente de

95 000 € net vendeur pour la maison et le local à bail commercial situé 93 rue des vallées.

M. et Mme LEFRANCOIS sont actuellement locataires au 91 rue des vallées. M. Mme LEFRANCOIS ont fait une contreproposition à 90 000 € (justifiant un devis de charpente pour la toiture du fournil ainsi que celle de la maison à 20 000€).

Suite à ce courrier, il est proposé 93 000€.

Il est procédé à un vote à bulletin secret afin de savoir si le conseil accepte cette proposition :

Nombre de votants = 8

Pour = 8

Non = 0

Abstention = 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident la vente de la maison et du local située 91 et 93 rue des vallées à Chantrigné à M. Mme LEFRANCOIS Bruno pour le prix de 93 000 € net vendeur, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente

DL2021-33CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2023.

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2023 (voir tableaux ci-joints). Les arrhes de réservation ne sont demandés que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, les arrhes ne pourront être restitués qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

A chaque réservation de la salle de loisirs, une attestation de responsabilité civile sera demandée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

TARIFS LOCATION SALLE DE LOISIRS 2022

TARIFS pour HABITANTS

	de CHANTRIGNÉ		HORS COMMUNE	
	1 journée	2 JOURS	1 journée	2 JOURS
Grande salle avec cuisine (traiteur/plat chaud)	210	295	330	435
Grande salle (buffet froid)	185	255	280	370
Petite salle avec cuisine (traiteur)	150	205	235	315
Petite salle (buffet froid)	135	200	225	300

Grande salle

Vin d'honneur	90		145	
Réunion (sans entrée payante)	Gratuite pour les associations de Chantrigné		130	
Association locale	Gratuité 1 fois/an si "action solidaire"			
Association locale	95	140		
Association bocage mayennais (CHANTRIGNE inclus)			195	255
Association extérieure			205	265

Petite salle (sans scène)

Réunion (sans entrée payante)	Gratuite pour les associations de Chantrigné		100	
Association locale	70	115		
Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)			125	185
Association extérieure (sans repas)			205	265

Relevé d'électricité	Avant/après état des lieux	
forfait ménage, si ménage insuffisant	30€/heure	
Forfait finition ménage	80 € supplémentaire	
Arrhes de réservation	90 €	140 €
Location sono	50 €	

Vaisselle cassée	suitant grille tarifaire
Dégâts	Facturés suivant le montant des réparations

VAISSELLE incluse dans le prix de location (à concurrence de 150 couverts)

Frais divers en sus (Electricité, chauffage) : 0,30 /Kwh consommé

SALLE de LOISIRS de CHANTRIGNE

TARIFS Vaisselle et Divers SALLE au 01/01/2023

<u>Désignation</u>	-	<u>Prix Unitaire (Euros)</u>
Assiettes plates		3,00
Assiettes creuses		3,00
Assiettes à dessert		2,50
Tasses à café		2,00
Verres Porto 10 cl		1,20
Verres à Vin 16 cl		1,50
Verres Champagne 13 cl		2,00
Chopes (Bar)		1,20
Verres Gobelet		1,00
Fourchettes		1,80
Cuillères (Grandes)		1,80
Cuillères (Petites)		1,20
Couteaux		2,50
Louches		5,40
Corbeilles à pain		7,50
Carafes		4,50
Plats inox ovales		12,00
Légumiers		11,00
Couteau à pain		6,00
Tire-bouchons		15,00
Saucières		6,00
Plateaux		7,00/9,00/15,00
Sucriers		6,00
Ménagères 3 pièces		10,00

MATERIEL CUISINE

<i>Planche à découper polyéthylène</i>		30,00
<i>Plat à four 40 x 32 Alu</i>		35,00
<i>Plat à four 50 x 40 Alu</i>		45,00
<i>Faitouts Alu D/32, D/40 avec couvercles</i>		50,00/75,00
<i>Marmite Alu D/40</i>		95,00
<i>Poêles Acier D/32, D/40</i>		15,00/28,00
<i>Passoire Alu D/40</i>		50,00
<i>Ecumoires Inox D/10, D/14 + Araignée</i>		6,00/9,00/20,00
<i>Louches Inox D/8, D/12, D/17</i>		7,00/10,00/15,00
<i>Casseroles Alu D/18, D/ 20, D/24</i>		17,00/21,00/25,00
<i>Chinois Alu D/26</i>		35,00
<i>Verseuses</i>		12,00
<i>Plat carré (dans armoire chauffante)</i>		15,00
<i>Cafetière Electrique</i>		35,00
<i>Pichets Inox</i>		17,00
<i>Lampe de Poche</i>		6,00
<i>Fouet</i>		4,00
<i>Four micro-ondes</i>		80,00
<i>Bac gris (grand)</i>		4,00
<i>Bac gris (petit)</i>		3,00

MOBILIER - DIVERS

<i>Tables 120 x 80</i>		150,00
<i>Chaises</i>		28,00
<i>Chariot Stockage Tables</i>		225,00
<i>Chariot Stockage Chaises</i>		40,00
<i>Chariot Service Cuisine</i>		275,00
<i>Chariot Ménage</i>		160,00
<i>Chariot Poubelle cuisine</i>		155,00
<i>Porte-cintres</i>	I	150,00
<i>Cintres</i>	I	1,00
<i>Extincteurs</i>		105,00

DL2022-34CM – Horaires et tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2022/2023.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les horaires de l'accueil et ne pas modifier les tarifs de 2021,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2022-2023:

De 8h à 12h00 : Garderie Forfait fixé à 3 € par mercredi matin.

De 12h à 14h 00 : 6 € (14h activité football).

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion du 11 juillet – terrain multisports

Mme le maire avait invité Mme Muriel DEROUAULT, Présidente de l'USC, Elouan LEGENTIL et Anthony GARRY pour une étude d'un projet de terrain multisports.

L'entreprise AGROESPACE, fabricant de terrains multisports ou city stades a présenté les différents types de terrain et les emplacements possibles.

L'objectif est de réunir plusieurs activités sportives sur un même stade. Ainsi, enfants ou adultes peuvent se retrouver sur un même terrain multisports afin de jouer au football, au basket, au handball, faire de l'athlétisme et bien d'autres choses. Ces city stades ont vocation à être en libre accès afin que tout le monde puisse en profiter.

La prochaine réunion aura lieu lundi 25 juillet à 17h30 à la mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 16/07/2022

Le secrétaire,
CORNU Jordan

Le Maire,

